

Conseil Municipal du 14 décembre 2007 - Compte-rendu administratif (Martigues)

37 - N° 07-378 - URBANISME - LAVÉRA - LES MIGNARD ES SUD - DEMANDE DE

DÉFRICHEMENT AUPRÈS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE

L'AGRICULTURE PAR LA SOCIÉTÉ R.T.E. (RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ) / E.D.F. - ACCORD PRÉALABLE DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : M. REGIS

Aujourd'hui, afin de déplacer le support n° 8 et le chemin d'accès qui y mène hors de l'emprise finale des parcelles nécessaires au Centre d'Enfouissement de la C.A.O.E.B., la Société R.T.E. souhaite obtenir de la Ville, propriétaire des sols, son accord pour solliciter auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture (D.D.A.) l'autorisation de défrichement sur deux terrains communaux cadastrés section DY nos 257 et 246, soit une superficie d'environ 1 650 m².

Ceci exposé,

Vu les articles L.312-1 et suivants du Code Forestier,

Vu le courrier de la Société R.T.E./E.D.F. en date du 26 novembre 2007,

Vu l'extrait du plan parcellaire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 5 décembre 2007,

Le Conseil Municipal est invité :

- A émettre un avis favorable sur le défrichement des parcelles ci-dessus désignées.
- A donner à la Société R.T.E./E.D.F. son accord pour le dépôt d'un dossier de demande de défrichement auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture.
- A autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette autorisation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.